

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRE

La Société CARTHAGE CEMENT

Siège social: Lot 101, Rue du Lac Annecy Les Berges du Lac 1053 Tunis

La Société de CARTHAGE CEMENT, publie ci-dessous, ses états financiers Intermédiaires arrêtés au 30 juin 2015 accompagnés de l'avis des commissaires aux comptes: Mr Ahmed BELAIFA et Mr Moncef BOUSSANOUGA ZAMMOURI.

BILAN ARRETE AU 30 JUIN 2015

(exprimé en dinar tunisien)

	<u>Notes</u>	<u>30-juin</u>		<u>31-déc</u>
		<u>2015</u>	<u>2014*</u>	<u>2014</u>
ACTIFS				
<u>Actifs non courants</u>				
<i>Actifs immobilisés</i>				
Immobilisations incorporelles		3 340 839	3 236 810	3 275 307
Moins : Amortissements		(935 637)	(715 303)	(825 685)
	1	<u>2 405 202</u>	<u>2 521 507</u>	<u>2 449 622</u>
Immobilisations corporelles		928 630 612	917 210 712	920 786 297
Moins : Amortissements		(149 749 195)	(107 170 347)	(128 196 626)
	2	<u>778 881 417</u>	<u>810 040 365</u>	<u>792 589 671</u>
Immobilisations financières		4 432 965	3 032 141	2 998 955
Moins : Provisions		(124 967)	(124 967)	(124 967)
		<u>4 307 998</u>	<u>2 907 174</u>	<u>2 873 988</u>
		<u>785 594 617</u>	<u>815 469 046</u>	<u>797 913 281</u>
<i>Total des actifs immobilisés</i>				
Autres actifs non courants	3	22 041 643	33 116 357	29 419 538
		<u>807 636 260</u>	<u>848 585 403</u>	<u>827 332 819</u>
<u>Total des actifs non courants</u>				
<u>Actifs courants</u>				
Stocks		64 574 157	36 220 407	64 819 845
Moins : Provisions		(472 805)	(472 805)	(472 805)
	4	<u>64 101 352</u>	<u>35 747 602</u>	<u>64 347 040</u>
Clients et comptes rattachés		20 372 019	33 572 016	19 416 702
Moins : Provisions		(2 349 243)	(813 503)	(2 508 748)
	5	<u>18 022 776</u>	<u>32 758 513</u>	<u>16 907 954</u>
Autres actifs courants		17 587 576	19 545 316	20 767 455
Liquidités et équivalents de liquidités		2 071 113	2 044 627	1 762 546
		<u>101 782 817</u>	<u>90 096 058</u>	<u>103 784 995</u>
<u>Total des actifs courants</u>				
<u>TOTAL DES ACTIFS</u>				
		<u>909 419 077</u>	<u>938 681 461</u>	<u>931 117 814</u>

* Les montants comparatifs ont été retraités (Voir note III-12 pour plus de détail)

BILAN ARRETE AU 30 JUIN 2015

(exprimé en dinar tunisien)

	<u>Notes</u>	<u>30-juin</u>		<u>31-déc</u>
		<u>2015</u>	<u>2014*</u>	<u>2014</u>
CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS				
<u>Capitaux propres</u>				
Capital social		172 134 413	172 134 413	172 134 413
Réserves légales		588 801	588 801	588 801
Prime de scission		1 809 234	1 809 234	1 809 234
Prime d'émission		117 321 012	117 321 012	117 321 012
Résultats reportés		(14 023 169)	(26 318 111)	(8 716 036)
Modifications comptables		(4 558 918)	-	(4 558 918)
Amortissements différés		(67 976 950)	-	(17 602 075)
<u>Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice</u>		<u>205 294 423</u>	<u>265 535 349</u>	<u>260 976 431</u>
Résultat net de la période		(25 352 636)	(20 351 157)	(55 682 008)
<u>Total des capitaux propres avant affectation</u>	6	<u>179 941 787</u>	<u>245 184 192</u>	<u>205 294 423</u>
PASSIFS				
<u>Passifs non courants</u>				
Emprunts	7	347 713 273	337 890 006	318 939 103
Crédits bails		4 014 764	7 612 208	5 679 099
Comptes courants actionnaires		88 437 118	82 214 363	85 254 819
Provisions pour risques et charges		2 705 265	4 245 211	2 517 446
<u>Total des passifs non courants</u>		<u>442 870 420</u>	<u>431 961 788</u>	<u>412 390 467</u>
<u>Passifs courants</u>				
Fournisseurs et comptes rattachés		65 354 174	61 802 490	66 327 950
Autres passifs courants	8	49 431 916	32 594 142	52 774 392
Concours bancaires et autres passifs financiers	9	171 820 780	167 138 849	194 330 582
<u>Total des passifs courants</u>		<u>286 606 870</u>	<u>261 535 481</u>	<u>313 432 924</u>
<u>Total des passifs</u>		<u>729 477 290</u>	<u>693 497 269</u>	<u>725 823 391</u>
<u>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS</u>		<u>909 419 077</u>	<u>938 681 461</u>	<u>931 117 814</u>

* Les montants comparatifs ont été retraités (Voir note III-12 pour plus de détail)

ETAT DE RESULTAT
(exprimé en dinar tunisien)

	<u>NOTE</u>	<u>30-juin</u>		<u>31-déc</u>
		<u>2015</u>	<u>2014*</u>	<u>2 014</u>
PRODUITS D'EXPLOITATION				
Revenus	10	90 654 666	101 835 993	169 490 525
Production immobilisée		6 414 949	3 659 096	5 926 641
Total produits d'exploitation		97 069 615	105 495 089	175 417 166
CHARGES D'EXPLOITATION				
Variation stock produits fini et encours		(660 273)	2 713 535	(20 629 882)
Achats d'approvisionnements consommés	11	52 814 324	57 566 557	118 706 607
Charges de personnel		12 962 922	11 875 379	24 476 509
Dotations aux amortissements et aux provisions		29 228 234	26 931 201	53 362 529
Autres charges d'exploitation	12	6 707 038	5 277 197	11 125 845
Total des charges d'exploitation		101 052 245	104 363 869	187 041 608
RESULTAT D'EXPLOITATION		(3 982 6 30)	1 131 220	(11 624 442)
Charges financières nettes	13	(21 137 941)	(21 113 938)	(43 317 698)
Produits des placements		144 944	28 531	38 835
Autres gains ordinaires		343 566	18 111	41 936
Autres pertes ordinaires		(506 103)	(188 778)	(459 493)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPÔT		(25 138 165)	(20 214 854)	(55 320 862)
Impôt sur les sociétés		(214 472)	(226 303)	(361 146)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES APRES IMPÔT		(25 352 636)	(20 351 157)	(55 682 008)
Effet des modifications comptables		-	-	(4 558 918)
RESULTAT APRES MODIFICATIONS COMPTABLES		(25 352 636)	(20 351 157)	(60 240 926)

* Les montants comparatifs ont été retraités (Voir note III-12 pour plus de détail)

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE
(Exprimé en Dinar Tunisien)

	30-juin		31-déc
Flux de trésorerie liés à l'exploitation	2015	2014	2 014
Encaissements reçus des clients	100 490 285	106 055 922	201 950 537
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	(76 666 916)	(44 233 796)	(133 647 045)
Intérêts payés	(11 705 662)	(19 977 096)	(39 904 056)
Impôts et taxes payés	(142 910)	(597 481)	(679 004)
Autres flux	(115 348)	(69 265)	24 924
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation	11 859 449	41 178 284	27 745 356
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
Décaissements affectés à l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	(227 731)	(43 401 383)	(31 227 886)
Décaissements affectés à l'acquisition d'immobilisations financières	(365 930)	(272 651)	(893 601)
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement	(593 661)	(43 674 034)	(32 121 488)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Encaissements suite à l'émission d'actions		-	-
Encaissements provenant des emprunts bancaires	198 565 000	70 982 474	148 278 197
Remboursements des emprunts bancaires	(189 992 424)	(67 368 308)	(147 866 570)
Remboursements des crédits leasing	(3 487 313)	(4 433 874)	(8 186 848)
Flux de trésorerie provenant des/ affectés aux activités de financement	5 085 263	(819 708)	(7 775 221)
Variation de trésorerie	16 351 050	(3 315 458)	(12 151 353)
Trésorerie au début de la période/de l'exercice	(30 034 305)	(17 882 953)	(17 882 953)
Trésorerie à la clôture de la période/de l'exercice	(13 683 255)	(21 198 411)	(30 034 305)

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

I. PRESENTATION DE LA SOCIETE

La société Carthage Cement SA (« Carthage Cement » ou « la société ») est une société anonyme de droit tunisien constituée le 16 octobre 2008, suite à la scission totale de la société Les Grandes Carrières du Nord («GCN») en deux sociétés : Carthage Cement SA et GCN Trade.

Dans le cadre de cette scission, GCN a apporté à la société Carthage Cement un actif constitué d'un complexe de production d'agrégats comprenant des engins de carrières, des installations fixes de concassage et d'une carrière, dénommée « Essekoum et El Adham », d'une superficie totale de 218 hectares (objet du titre foncier N° 41895 BEN AROUS/ 41020 devenu après refonte N° 48843 BEN AROUS), lequel actif est grevé d'un passif. L'apport net découlant de cette opération de scission s'est élevé à 110.628.081 DT et détaillé comme suit :

Actifs immobilisés	142.246.635
Stocks	4.153.364
Autres actifs	1.789.551
Passifs financiers	(30.165.594)
Autres passifs	(7.395.875)
<u>Apport net</u>	<u>110.628.081</u>

Cet apport net a été réparti comme suit :

Capital social	108.800.000
Prime de scission	1.828.081

L'assemblée générale extraordinaire du 10 novembre 2008 a décidé de réduire le capital social d'un montant de 66.319.940 DT pour le ramener de 108.800.000 DT à 42.480.060 DT et ce par le rachat et l'annulation de 6.631.994 actions. Le montant des actions rachetées a été converti en comptes courants actionnaire rémunérés au taux du marché monétaire, majoré de 3 points sans qu'il ne puisse être inférieur à 8%.

L'assemblée générale extraordinaire du 20 février 2009 a décidé d'augmenter le capital social d'un montant de 29.200.000 DT pour le porter à 71.680.060 DT et ce, par l'émission en numéraire de 2.920.000 actions souscrites intégralement par la société BINA CORP, qui a ensuite racheté la participation de BINA HOLDING.

L'assemblée générale extraordinaire du 10 mars 2010 a décidé de réduire le nominal de l'action pour le ramener de dix dinars (10 DT) à un dinar (1 DT).

L'assemblée générale extraordinaire tenue le 14 avril 2010, a décidé l'ouverture du capital de la société et l'introduction de ses titres sur le marché alternatif de la cote de la bourse des valeurs mobilières de Tunis et d'augmenter le capital social de la société avec renonciation aux droits préférentiels de souscription au profit de nouveaux souscripteurs et ce, pour un montant de 71.000.000 DT en numéraire pour le porter de 71.680.060 DT à 142.680.060 DT par l'émission de 71.000.000 actions nouvelles d'une valeur nominale de 1 DT chacune. Le prix d'émission a été fixé à 1,900 DT l'action, soit 1 DT de nominal et 0,900 DT de prime d'émission, libéré intégralement lors de la souscription.

I. PRESENTATION DE LA SOCIETE (suite)

L'assemblée générale extraordinaire du 16 décembre 2010, a décidé d'augmenter le capital social par incorporation de réserves pour un montant de 2.743.847 DT et l'émission de 2.743.847 actions nouvelles gratuites d'une valeur nominale de 1 DT chacune, attribuées aux actionnaires à raison d'une action nouvelle pour 52 actions anciennes.

Enfin, l'assemblée générale extraordinaire du 21 juin 2012, a décidé d'augmenter le capital social d'un montant de 26.710.506 DT pour le porter de 145.423.907 DT à 172.134.413 DT, et ce, par la création de 26.710.506 actions nouvelles de valeur nominale de 1 DT chacune, à émettre à raison de 9 actions nouvelles pour 49 actions anciennes avec une prime d'émission de 53.421.012 DT à raison de 2 DT par action nouvellement créée.

La société Carthage Cement a pour objet principal :

- La création et l'exploitation d'une cimenterie.
- La fabrication et la vente de tous produits à base de ciment tels que parapets, agglomères, claustras et carreaux, béton, béton précontraint et béton préfabriqué,
- L'exploitation de carrières pour l'extraction de pierres à bâtir et dérivés.
- L'exploitation d'une usine moderne de concassage.

L'activité de la société est régie par la loi n°89-20 du 22 février 1989 réglementant l'exploitation des carrières, telle que complétée par les lois n°98-95 du 23 novembre 1998 et n° 2000-97 du 20 novembre 2000.

Carthage Cement détient une participation de 99 % dans la filiale « Les Carrelage de Berbères » (société en veilleuse). Les titres de participation de la filiale « Les Carrelage de Berbères » sont comptabilisés au coût dans les états financiers de Carthage Cement.

II. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers intermédiaires de la société Carthage Cement sont élaborés conformément aux conventions, principes et méthodes comptables prévus par le cadre conceptuel de la comptabilité financière ainsi que par les normes comptables tunisiennes telles que définies par la loi n°96-112 et le Décret 96-2459 du 30 Décembre 1996 et plus particulièrement la NCT 19 relative aux états financiers intermédiaires. Ainsi, les notes présentées portent sur les événements et transactions significatifs du semestre.

Les états financiers intermédiaires doivent être lus en liaison avec les états financiers annuels au 31 décembre 2014.

Les principes comptables appliqués pour l'élaboration des états financiers intermédiaires au 30 juin 2015 sont identiques à ceux appliqués pour l'arrêté des états financiers au 31 décembre 2014.

III. BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers ont été préparés par référence à l'hypothèse de continuité de l'exploitation ainsi qu'aux conventions comptables de base et notamment :

- Convention du coût historique ;

- Convention de la périodicité ;
- Convention de rattachement des charges aux produits ;
- Convention de prudence ;
- Convention de permanence des méthodes.

Les bases de mesure et les principes comptables les plus pertinents pour la présentation des états financiers arrêtés au 30 juin 2015 se résument comme suit :

III-1 Unité monétaire

Les comptes de la société Carthage Cement sont arrêtés et présentés en dinar tunisien (« DT »).

III-2 Comptabilisation des immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition hors taxes récupérables et compte tenu des frais se rapportant à leur acquisition et à leur mise en utilisation.

Certaines immobilisations sont reconnues en utilisant l'approche par composante (C'est le cas de la cimenterie). Selon cette méthode, chaque composant d'une immobilisation corporelle, ayant un coût significatif par rapport au coût total de l'immobilisation et une durée de vie différente des autres composants, doit être comptabilisé et amorti séparément.

Les coûts ultérieurs ne sont pas comptabilisés en actifs sauf s'il est probable que des avantages économiques futurs associés à ces derniers iront à la société et que ces coûts peuvent être évalués de façon fiable. Les coûts courants d'entretien sont constatés dans le résultat au cours de la période où ils sont encourus.

Les coûts d'emprunt relatifs au financement des immobilisations corporelles qualifiants (c'est-à-dire nécessitant une longue période de construction) sont capitalisés dans le coût d'acquisition de l'actif pour la partie encourue au cours de la période de construction.

Par la suite les immobilisations corporelles et incorporelles sont comptabilisées à leur coût diminué du cumul des amortissements, et le cas échéant des pertes de valeur, sauf pour les terrains comptabilisés au coût.

III. BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES (suite)

III-2 Comptabilisation des immobilisations corporelles et incorporelles (suite)

L'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles est calculé suivant le mode linéaire en fonction et de leur durée d'utilité effective ci-dessous indiquées :

Fonds de commerce	20 ans
Logiciels	3 ans
Licence	5 ans
Agencements, aménagements et installations	10 ans
Carrière (*)	50 ans
Constructions (y compris constructions cimenterie)	20 ans
Constructions front	10 ans
Installations techniques cimenterie	10 ans
Installations climatiseurs	5 ans
Installations téléphoniques	7 ans
Matériel et outillage industriel	30 ans
Matériel de transport	5 ans
Matériel et mobilier de bureau	5 ans
Matériel informatique	3 ans
Matériel Ready Mix	5 ans

(*) : Au cours de l'exercice 2010, la société a procédé à une révision de la durée d'amortissement de la carrière pour la porter de 25 ans à 50 ans. Ce changement a été considéré comme un changement dans l'estimation comptable et a été traité d'une façon prospective.

La méthode d'amortissement la durée de vie restante et la valeur résiduelle sont revues par le management à l'occasion de chaque arrêté des états financiers.

III-3 Contrats de location

Les contrats de location sont examinés pour être qualifiés en contrats de location financement ou de location simple.

Les contrats de location sont classés en tant que contrats de location-financement s'ils transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété des actifs.

Les immobilisations corporelles acquises en vertu d'un contrat de location financement sont enregistrées au bilan à leur juste valeur ou, si celle-ci est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location. La dette correspondante, nette des intérêts financiers, est inscrite au passif. Le loyer est défalqué entre remboursement du principal et charges financières selon le taux d'intérêt effectif du contrat. Les charges financières sont comptabilisées en charge de l'exercice à moins qu'elles ne soient capitalisées dans le coût d'un actif qualifiant.

III. BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES (suite)

III-3 Contrats de location (suite)

Les immobilisations acquises par voie d'un contrat de location financement sont amorties selon la méthode linéaire sur la période la plus courte entre la durée d'utilité et la durée des contrats.

Les frais de location simple sont comptabilisés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

III-4 Les frais préliminaires

Il s'agit des frais attachés à des opérations conditionnant l'existence, ou le développement de la société, engagés au moment de la création de la société, ou ultérieurement à cette date dans le cadre d'une extension, de l'ouverture d'un nouvel établissement ou d'une modification de son capital.

Les frais préliminaires d'une entreprise en phase de création sont portés à l'actif du bilan en charges reportées dans la mesure où ils sont nécessaires à la mise en exploitation de la société et qu'il est probable que les activités futures permettront de récupérer les montants engagés.

Ces frais englobent toutes les charges antérieures au démarrage de la société : charges financières, honoraires, amortissements...etc. Ils sont résorbés sur une durée maximale de trois ans, à partir de la date d'entrée en exploitation de la cimenterie et de cinq ans, à partir de leur engagement.

III-5 Stocks

Les stocks sont constitués principalement de produits finis et semi-finis de carrière, des pièces de rechange, des matières premières et des produits finis et semi finis de la cimenterie.

Les stocks font l'objet d'un inventaire physique à la fin de chaque exercice.

La comptabilisation des stocks est faite selon la méthode de l'inventaire intermittent.

Les stocks sont évalués comme suit :

- Les matières premières et les pièces de rechange sont valorisées au coût d'acquisition majoré des frais directement lié à l'acquisition,
- Les produits finis et semi finis sont valorisés au coût de revient réel. Le coût de revient comprend les frais directement imputés à la production ainsi qu'une quote-part des frais généraux de production alloués à la production. Les frais communs sont alloués entre les différents produits selon des clés de répartition déterminés par le management.

Les stocks à rotation lente sont ramenés à leur valeur de réalisation nette. La valeur de réalisation nette est le prix de vente estimé dans le cours normal d'activité diminué des coûts estimés pour l'achèvement et des coûts estimés pour réaliser la vente.

III. BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES (suite)

III-6 Emprunts

Les emprunts à long terme figurent au bilan pour la valeur non amortie sous la rubrique des passifs non courants. La partie à échoir dans un délai inférieur à une année, est reclassée parmi les passifs courants.

Les charges financières courues (qui incluent les intérêts ainsi que les frais d'émission des emprunts) relatives aux emprunts qui ont servi pour le financement de la construction de la cimenterie, sont capitalisées au niveau du coût. Les autres charges financières sont comptabilisées en résultat de l'exercice.

III-7 Provision pour dépréciation des comptes clients et autres actifs courants

Le management procède à la clôture de l'exercice à l'estimation d'une provision pour dépréciation des comptes clients et comptes rattachés ainsi que les comptes d'autres actifs courants. A chaque date de clôture le management détermine s'il y a des indicateurs de dépréciation des comptes clients et autres actifs courants. Ces indicateurs comprennent des éléments tels que des manquements aux paiements contractuels ou des difficultés financières du créancier. La provision est estimée selon la différence entre la valeur comptable de ces créances et la valeur recouvrable estimée au titre de ces créances.

III-8 Provisions pour risques et charges

Provision pour litiges

Les réclamations contentieuses impliquant la société sont évaluées par la direction juridique. La direction juridique peut dans certains cas faire appel à l'assistance d'avocats spécialisés. L'estimation faite au titre du risque financier encouru fait appel au jugement. Les provisions dont l'échéance est supérieure à un an ou dont l'échéance n'est pas fixe de façon précise sont classés en passifs non courants.

Les passifs éventuels ne sont pas comptabilisés mais font l'objet d'une information au niveau des notes aux états financiers sauf si la probabilité de sortie des ressources est probable.

Provision pour indemnités de départ à la retraite

Une provision pour indemnité de départ à la retraite correspondant à la valeur actualisée des indemnités qui seront servis au personnel calculés selon la convention collective applicable à la société est constatée parmi les passifs non courant. La provision tient compte des hypothèses financières notamment le taux d'actualisation, le taux de démographies dont l'espérance de vie, l'âge de retraite, le taux de rotation des effectifs et l'évolution des salaires.

III-9 Liquidité et équivalents de liquidités

Les liquidités et équivalents de liquidités, figurant dans le bilan et l'état de flux de trésorerie, représentent les disponibilités ainsi que les placements à court terme, liquides et facilement convertibles en trésorerie (généralement dans la maturité est inférieure à trois mois).

III. BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES (suite)

III-10 Revenus

Les revenus sont constatés dès lors que les conditions suivantes sont remplies : la société a transféré à l'acheteur les principaux risques et avantages inhérents à la propriété, le montant des revenus peut être mesuré de façon fiable, il est probable que des avantages futurs associés à l'opération bénéficieront à la société et les coûts encourus ou à encourir concernant l'opération peuvent être mesurés de façon fiable.

Les revenus sont mesurés à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir. Les revenus sont nets de remises et réductions commerciales consenties par la société.

III-11 Transactions en monnaie étrangère

Les transactions en monnaie étrangère sont converties en DT selon le cours de change de la date d'opération. A la clôture de l'exercice, les éléments monétaires libellés en monnaie étrangère sont convertis au cours de change de clôture et les différences de change en résultantes sont constatées en résultat de l'exercice.

III-12 Correction d'erreur

Durant l'exercice 2014, la société a procédé à une correction d'erreur qui a nécessité la correction des capitaux propres d'ouverture de l'exercice 2014 d'un montant net de 4.558.918 DT. En effet, suite à une vérification du compteur gaz effectué par la STEG en septembre 2014, il a été notifié à la société en date du 3 décembre 2014 qu'un écart très important est constaté entre les quantités de gaz consommées et celles relevées et facturées par la STEG. Cet écart a été valorisé à une perte relative à l'exercice 2013 pour 5.905.654 DT et une charge supplémentaire à constater au cours de l'exercice 2014 pour 11.774.892 DT dont 6.666.150 DT au titre du premier semestre 2014.

En application de la norme comptable 11 du système comptable des entreprises relative aux modifications comptables, l'impact de la correction d'erreur sur les capitaux propres d'ouvertures au 01 janvier 2014 est estimé à 4.558.915 DT a été constaté en modification comptable.

Par ailleurs, les montants comparatifs au 30 juin 2014 ont été retraités comme suit:

En DT	Avant changement	Impact du changement	Après changement
Etat de résultat			
Achats d'approvisionnements consommés	50 901 407	6 665 150	57 566 557
Passif			
Résultat net de la période	(13 686 007)	(6 665 150)	(20 351 157)
Autres passifs courants	25 928 992	6 665 150	32 594 142

IV. Faits significatifs de la période

IV-1 Contrôle fiscal

IV-1.1 Contrôle fiscal 2008-2011

Au cours de l'exercice 2011, la société a fait l'objet d'un contrôle fiscal au titre des différents impôts et taxes auxquels elle est soumise et couvrant la période allant du 22 octobre 2008 au 31 décembre 2010.

Une notification des résultats de la vérification fiscale a été adressée à la société en décembre 2011 et ayant pour effet de ramener le crédit de la TVA au 31 décembre 2010 de 3.284.195 DT à 3.276.747 DT et de réclamer à la société un complément d'impôts et taxes de 16.368.135 DT dont 3.026.071 DT de pénalités et 4.094.561 DT d'excédent d'impôt sur les sociétés.

En juillet 2012, un arrangement partiel a été conclu entre la société et l'administration fiscale, en vertu duquel la société a accepté les redressements touchant principalement le rejet de la déduction des charges reportées. Cet arrangement a donné lieu à la signature d'une reconnaissance de dette d'un montant de 6.483.309 DT dont 1.381.793 DT de pénalités.

Conformément aux dispositions des articles 14 et 15 de la loi de finances complémentaire pour l'année 2012, la société a signé un échéancier de règlement des dettes fiscales et a bénéficié de ce fait de l'abattement des pénalités.

Un arrêté de taxation d'office a été notifié à la société le 28 août 2012 et ayant pour effet de réclamer à la société un complément d'impôts et taxes de 7.228.764 DT dont 780.420 DT de pénalités et 3.960.618 DT d'excédent d'impôt sur les sociétés. La société a contesté cette taxation et elle a porté l'affaire devant le tribunal de première instance. Cette affaire a été jugée en première instance en faveur de l'administration fiscale. Carthage Cement a interjeté appel.

IV-1.2 Contrôle fiscal GCN

La société Les Grandes Carrières du Nord, scindée en octobre 2008 en deux sociétés : Carthage Cement SA et Les Grandes Carrières du Nord Trade a fait l'objet d'un contrôle fiscal au cours de l'exercice 2010 au titre des différents impôts et taxes auxquels elle est soumise et couvrant la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2008. Un avis de redressement a été notifié en octobre 2010 aux sociétés Carthage Cement et Les Grandes Carrières du Nord Trade, et ayant pour effet de réclamer un complément d'impôts et taxes de 916.323 DT, dont 299.478 DT de pénalités. La société a formulé son opposition quant aux résultats de la vérification. En juillet 2013, la société a reçu un arrêté de taxation d'office ayant pour effet de réclamer à la société un complément d'impôts de 647.711 DT dont 227.418 DT de pénalités.

IV. Faits significatifs de l'exercice (suite)

IV-1.2 Contrôle fiscal GCN (suite)

La société a contesté cette taxation et elle a porté l'affaire devant le tribunal de première instance. Le montant de la taxation d'office a été confirmé par un jugement du tribunal de première instance de Tunis en date du 05 Mars 2015.

IV-1.3 Contrôle fiscal 2011-2012

La société a fait l'objet d'un troisième contrôle fiscal couvrant la période allant du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2012. La notification des résultats de ce contrôle a été adressée à la société en décembre 2013 et ayant pour effet de ramener le crédit de la TVA au 31 Décembre 2012 de 1.655.484 DT à 1.589.170 DT et de réclamer à la société un complément d'impôts et taxes de 3.152.700 DT dont 334.916 DT de pénalités et 2.264.449 DT d'excédent d'impôt sur les sociétés. La société a adressé le 07 janvier 2014 son opposition sur les résultats dudit contrôle. Dans un courrier du 28 mars 2014, l'administration fiscale a retenu l'essentiel des chefs de redressement dans sa réponse aux oppositions formulées par la société.

La société a rejeté l'ensemble des chefs de redressement issus de ces divers contrôles fiscaux, à l'exception d'un montant de 1.907.813 DT pour lequel un passif d'impôt a été constaté. Le management de la société estime qu'aucune provision complémentaire n'est requise au titre de contrôles fiscaux.

IV-2 Rééchelonnement des emprunts

Afin de rétablir l'équilibre financier et alléger la trésorerie pour favoriser le respect des engagements futur de la société, Carthage Cement s'est engagé dans des pourparlers avec ses banques créancières pour le rééchelonnement de son engagement et la conversion des découverts. Les négociations ont abouti à un accord avec le pool bancaire pour le réaménagement des crédits d'investissement en cours et la mise en place d'un nouveau crédits à long terme comme suit :

- Le réaménagement de l'encours du crédit à long terme consorsial accordé en pool bancaire, ainsi que les impayés en principal et intérêts y afférents soit 353MDT en un nouveau crédit à long terme remboursable sur 123 mois dont 12 mois de grâce en principal.
- Le réaménagement de l'encours du crédit à moyen terme accordé par pool bancaire, ainsi que les impayés en principal et intérêts y afférents soit 52MDT en un nouveau crédit à moyen terme remboursable sur 53 mois dont 12 mois de grâce en principal.
- La mise en place un nouveau crédit d'investissement à long terme de 60MDT remboursable sur 120 mois dont 24 mois de grâce en principal qui servira à payer les crédits à court accordés par le pool bancaire outre que les crédits de gestion conventionnels, les impayés en principal et intérêts y afférents ainsi que le découvert bancaire non conventionnel.

Au 30 juin 2015 deux accords ont été déjà formellement signés avec la Banque de Tunisie et Attijari Bank. Les formalités juridiques de signature des autres accords de rééchelonnement sont en cours.

A/ ACTIFS

NOTE N°1: IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles nettes d'amortissements totalisent au 30 juin 2015 un solde de 2 405 202 DT, contre 2 449 622 DT au 31 décembre 2014, soit une baisse de 44 420 DT qui s'analyse comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>30/06/2015</u>	<u>30/06/2014</u>	<u>31/12/2014</u>
Fonds de commerce	2 700 000	2 700 000	2 700 000
Licences	66 583	1 051	1 051
Logiciels	273 332	235 636	273 332
Frais de recherche et de développement	12 348	12 348	12 348
Immobilisations incorporelles encours	288 576	287 775	288 576
Immobilisations incorporelles brutes	3 340 839	3 236 810	3 275 307
Amortissements des immobilisations incorporelles	(935 637)	(715 303)	(825 685)
Immobilisations incorporelles nettes	2 405 202	2 521 507	2 449 622

NOTE N°2 : IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles totalisent au 30 juin 2015 un solde net d'amortissements de 778 881 417 DT, contre 792 589 671 DT au 31 décembre 2014.

Les mouvements enregistrés sur les comptes d'immobilisations corporelles et incorporelles se présentent dans le tableau suivant :

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS ET DES AMORTISSEMENTS

Désignations	VALEURS BRUTES				AMORTISSEMENTS				VCN AU 30/06/2015	
	AU 31/12/2014	Additions 2015	Transfert 2015	Cession 2015	AU 30/06/2015	AU 31/12/2014	Dotation 2015	Cession 2015		AU 30/06/2015
Fonds de commerce	2 700 000	-	-	-	2 700 000	675 370	67 500	-	742 870	1 957 130
Logiciels	273 332	-	-	-	273 332	140 690	40 806	-	181 496	91 836
Licence	1 051	65 532	-	-	66 583	894	412	-	1 306	65 277
Frais de recherches et de développements	12 348	-	-	-	12 348	8 731	1 234	-	9 965	2 383
Immobilisations incorporelles encours	288 576	-	-	-	288 576	-	-	-	-	288 576
Total immobilisations incorporelles	3 275 307	65 532	-	-	3 340 839	825 685	109 952	-	935 637	2 405 202
Terrain	2 965 922	-	-	-	2 965 922	-	-	-	-	2 965 922
Agencements, Aménagements et Installations	2 669 553	289 527	-	-	2 959 080	979 642	106 726	-	1 086 368	1 872 712
Carrière	111 707 060	-	-	-	111 707 060	20 107 270	1 117 071	-	21 224 341	90 482 719
Constructions	412 294 871	9 801	5 866 689	-	418 171 361	51 499 770	8 917 948	-	60 417 718	357 753 643
Installations techniques cimenterie	337 365 061	7 416	-	-	337 372 477	20 417 819	8 444 448	-	28 862 267	308 510 210
Installation climatiseurs	127 400	-	-	-	127 400	122 019	2 533	-	124 552	2 848
Installation téléphonique	131 614	-	-	-	131 614	96 418	6 925	-	103 343	28 271
Engins de carrière acquis en leasing	12 662 672	-	-	-	12 662 672	11 070 769	1 114 193	-	12 184 962	477 710
Matériel de transport	965 598	2 195	-	-	967 793	801 605	29 485	-	831 090	136 703
Matériel de transport acquis en leasing	7 762 127	-	-	-	7 762 127	1 978 599	457 625	-	2 436 224	5 325 903
Matériel industriel	12 775 402	-	-	-	12 775 402	12 078 604	75 531	-	12 154 135	621 267
Matériel informatique	953 665	44 537	-	-	998 202	685 264	83 526	-	768 790	229 412
Mobilier & Matériel de bureau	740 985	54 774	-	-	795 759	544 430	41 755	-	586 185	209 574
Matériels Ready Mix	62 889	-	-	-	62 889	13 224	1 572	-	14 796	48 093
Matériels Ready Mix acquis en leasing	11 644 411	50 012	-	-	11 694 423	7 801 193	1 153 231	-	8 954 424	2 739 999
Immobilisations corporelles encours	5 957 067	7 386 053	(5 866 689)	-	7 476 431	-	-	-	-	7 476 431
Total immobilisations corporelles	920 786 297	7 844 315	-	-	928 630 612	128 196 626	21 552 569	-	149 749 195	778 881 417
Total des immobilisations	924 061 604	7 909 847	-	-	931 971 451	129 022 311	21 662 521	-	150 684 832	781 286 619

NOTE N°3 : AUTRES ACTIFS NON COURANTS

Les autres actifs non courants totalisent au 30 Juin 2015 un montant net de 22 041 643DT, contre 29 419 538 DT à la clôture de l'exercice 2014, soit une diminution de 7 377 895 DT. Ils enregistrent principalement les charges engagées par la société avant l'entrée en exploitation de l'activité cimenterie. Il s'agit essentiellement de frais d'études et de recherches et une quote-part des charges d'exploitation (amortissements, honoraires, charges de personnel, frais de mission et charges financières sur comptes courants actionnaires..) rattachés à l'activité cimenterie. La société a arrêté la capitalisation des frais préliminaires à partir du mois d'octobre 2013, date d'entrée en activité de la cimenterie.

Les frais préliminaires s'analysent comme suit

<u>Désignation</u>	<u>30/06/2015</u>	<u>30/06/2014</u>	<u>31/12/2014</u>
Frais d'études et de recherches	12 762 922	12 857 980	12 762 922
Honoraires	846 430	846 430	846 430
Frais de voyages, déplacements et restauration	951 781	951 781	951 781
Charges du personnel	5 715 806	5 715 806	5 715 806
Charges financières	3 099 001	3 099 001	3 099 001
Capitalisation des différences de changes	1 738 058	1 738 058	1 738 058
Divers frais	2 056 973	2 254 187	2 056 973
Frais préliminaires Ready mix	845 523	845 523	845 523
Frais d'introduction en bourse	2 631 323	2 631 323	2 631 323
Amortissement carrière	6 702 423	6 702 423	6 702 423
Amortissement construction front	2 130 740	2 130 740	2 130 740
Amortissements engins et pistes carrières	2 280 567	2 280 567	2 280 567
Intérêts sur comptes courants actionnaires	26 040 181	26 040 181	26 040 181
Capitalisation des produits financiers	(4 550 612)	(4 550 612)	(4 550 612)
Impôts sur les bénéfices 2008	1 296 203	1 296 203	1 296 203
Total brut	64 547 319	64 839 591	64 547 319
Résorption frais préliminaires	(41 663 171)	(31 105 222)	(34 285 276)
Résorption frais préliminaires Ready Mix	(842 505)	(618 012)	(842 505)
Total résorptions	(42 505 676)	(31 723 234)	(35 127 781)
Total des autres actifs non courants	22 041 643	33 116 357	29 419 538

NOTE N°4 : STOCKS

Les stocks nets s'élèvent au 30 juin 2015 à 64 101 352 DT, contre 64 347 040 DT au 31 Décembre 2014, enregistrant ainsi une baisse de 245 688 DT. Ils s'analysent comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>30/06/2015</u>	<u>30/06/2014</u>	<u>31/12/2014</u>
Pièces de rechanges	2 740 220	2 335 236	2 387 966
Produits finis Agrégats	9 576 251	10 652 696	11 138 869
Produits semi-finis Agrégats	17 364 445	11 684 136	14 759 583
Stocks Ciments	3 034 170	2 030 357	1 818 246
Matières premières Ready Mix	135 549	185 201	160 812
Stocks matières premières cimenterie	7 965 871	8 763 663	9 159 222
Stocks Clinker	23 084 921	-	24 682 817
Emballages	672 730	569 118	712 330
<u>TOTAL</u>	<u>64 574 157</u>	<u>36 220 407</u>	<u>64 819 845</u>
Moins : Provisions/Stocks	(472 805)	(472 805)	(472 805)
<u>TOTAL NET</u>	<u>64 101 352</u>	<u>35 747 602</u>	<u>64 347 040</u>

NOTE N°5 : CLIENTS ET COMPTES RATTACHES

Le poste clients et comptes rattachés s'analyse comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>30/06/2015</u>	<u>30/06/2014</u>	<u>31/12/2014</u>
Clients Agrégats	9 948 766	6 284 698	9 693 963
Clients Ciments	2 529 258	8 807 536	2 996 003
Clients Ready Mix	2 930 459	3 880 244	1 798 511
Clients Douteux	2 341 703	803 535	2 501 209
Clients, effets à recevoir	1 053 010	1 919 424	574 607
Clients, chèques à l'encaissement	1 568 823	3 277 709	1 852 409
Clients, effets impayés	-	1 005 041	-
Clients, chèques impayés	-	7 593 829	-
<u>TOTAL BRUT</u>	<u>20 372 019</u>	<u>33 572 016</u>	<u>19 416 702</u>
Moins : Provisions /Clients	(2 349 243)	(813 503)	(2 508 748)
<u>TOTAL NET</u>	<u>18 022 776</u>	<u>32 758 513</u>	<u>16 907 954</u>

B/ CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS

NOTE N°6 : CAPITAUX PROPRES

Les capitaux propres avant affectation du résultat totalisent au 30 juin 2015 un solde de 179 941 787 DT, contre 205 294 423 DT au 31 Décembre 2014, soit une baisse de 25 352 636DT.

Le tableau de variation des capitaux propres se présente comme suit :

Tableaux de variation des capitaux propres
30-juin-15

<i>(En DT)</i>	<i>Capital social</i>	<i>Prime de scission</i>	<i>Prime d'émission</i>	<i>Réserve légale</i>	<i>Résultats reportés</i>	<i>Amortissements différés</i>	<i>Modification comptable</i>	<i>Résultats de période</i>	<i>Total</i>
Soldes au 31 décembre 2013	172 134 413	1 809 234	117 321 012	588 801	(4 624 136)	-	-	(26 252 894)	260 976 431
Affectation du résultat	-	-	-	-	(4 091 900)	(17 602 075)	-	26 252 894	4 558 918
Impact de la modification comptable sur les comptes 2013	-	-	-	-	-	-	(4 558 918)	-	(4 558 918)
Résultat de l'exercice	-	-	-	-	-	-	-	(55 682 008)	(55 682 008)
Soldes au 31 décembre 2014	172 134 413	1 809 234	117 321 012	588 801	(8 716 036)	(17 602 075)	(4 558 918)	(55 682 008)	205 294 423
Affectation du résultat	-	-	-	-	(5 307 133)	(50 374 875)	-	55 682 008	-
Résultat de la période clôturée au 30 juin 2015	-	-	-	-	-	-	-	(25 352 636)	(25 352 636)
Soldes au 30 juin 2015	172 134 413	1 809 234	117 321 012	588 801	(14 023 169)	(67 976 950)	(4 558 918)	(25 352 636)	179 941 787

NOTE N° 7 : EMPRUNTS

Tableau des Emprunts au 30/06/2015:

	Solde au 31/12/2014			Mouvement de la période				Solde au 30/06/2015		
	Total en début de période	Echéances à +1 an	Echéances à -1 an	Additions LT	Remboursement	Remboursement CT	Reclassements	Total en fin de période	Echéances à +1 an	Echéances à -1 an
Amen Bank	22 318 891	16 727 191	5 591 700	-	1 011 427	3 060 683	1 228 682	18 246 780	15 498 508	2 748 272
BTK	29 200 000	19 342 614	9 857 386	-	-	-	1 622 218	29 200 000	17 720 396	11 479 604
ATTIJARI BANK	24 689 877	18 176 147	6 513 730	25 474 000	15 913 042	7 240 514	1 805 030	27 010 322	25 932 075	1 078 247
ATB	14 544 329	11 060 000	3 484 329	-	-	-	620 000	14 544 329	10 440 000	4 104 329
BH	59 867 077	46 790 054	13 077 022	-	-	-	5 054 974	59 867 077	41 735 081	18 131 996
STB	58 259 725	42 783 329	15 476 396	-	46 469	-	2 895 029	58 213 256	39 888 299	18 324 957
BT	86 165 586	71 053 323	15 112 263	111 461 000	71 053 327	15 112 263	1 178 958	111 461 000	110 282 042	1 178 958
STUSID	11 141 269	7 940 972	3 200 296	-	1 523	-	651 389	11 139 746	7 289 583	3 850 163
BNA	53 219 943	45 775 074	7 444 869	-	-	-	3 244 446	53 219 943	42 530 628	10 689 315
BIAT	23 609 141	17 256 140	6 353 000	-	-	-	1 519 298	23 609 140	16 020 175	7 588 965
BTL	19 524 034	13 633 333	5 890 701	-	17 571	-	975 000	19 506 464	12 658 334	6 848 130
BTE	11 171 761	8 400 926	2 770 835	-	-	-	682 774	11 171 760	7 718 151	3 453 609
Total des emprunts	413 711 632	318 939 103	94 772 529	136 935 000	88 043 358	25 413 461	21 477 798	437 189 818	347 713 273	89 476 545

NOTE N°8 : AUTRES PASSIFS COURANTS

Les autres passifs courants présentent, au 30 juin 2015, un total de 49 4 31 916 DT, contre 52 774 391 DT au 31 décembre 2014 et se détaillent comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>30/06/2015</u>	<u>30/06/2014</u>	<u>31/12/2014</u>
Clients, avances et acomptes	3 105 061	3 857 933	7 176 580
Etat impôts et taxes	3 966 210	4 838 082	6 456 175
Redressement fiscal	2 093 614	3 269 239	2 615 391
Rémunérations dues au personnel	955 441	8 572	1 302 274
Amende Exploitation carrière	1 165 602	-	1 905 602
JUGURTHA STUDIES	12 769	12 769	12 769
NAFRINVEST	9 846	9 846	9 846
Maghreb Carrelage	34 518	34 518	34 518
Grande immobilière du nord	14 209	14 209	14 209
CNSS	5 354 316	2 068 912	4 442 780
Dette envers la STEG	17 680 546	6 665 150	17 680 546
Charges à payer (y compris personnel)	8 260 908	10 644 949	4 604 870
Congés à payer	1 187 268	1 044 622	963 490
Provisions pour risques et charges	124 281	124 281	124 281
Compte d'attente	-	1 060	-
Dette envers Karama Holding	5 428 889	-	5 428 889
Autres passifs courants	38 438	-	2 172
<u>Total</u>	<u>49 431 916</u>	<u>32 594 142</u>	<u>52 774 392</u>

NOTE N°9 : CONCOURS BANCAIRES ET AUTRES PASSIFS FINANCIERS

Les concours bancaires et autres passifs financiers totalisent au 30 juin 2015 un solde de 171 820 780 DT, contre 194 330 582 DT au 31 décembre 2014 et se détaillent comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>30/06/2015</u>	<u>30/06/2014</u>	<u>31/12/2014</u>
Echéances à moins d'un an sur emprunts bancaires (note 7)	89 476 545	99 851 114	94 772 529
Echéances à moins d'un an sur crédits bail	4 034 912	5 401 280	5 080 889
Intérêts courus	27 139 026	22 810 366	21 045 242
Billet de trésorerie	10 000 000	-	11 000 000
Crédit mobilisable	16 960 000	15 833 051	25 660 000
Crédit financement devises	8 455 930	-	4 975 071
Concours bancaires	15 754 367	23 243 038	36 771 922
<u>Total</u>	<u>171 820 780</u>	<u>167 138 849</u>	<u>194 330 582</u>

B/ RESULTAT DE LA PERIODE

NOTE N°10 : PRODUITS D'EXPLOITATION

Les produits d'exploitation s'analysent comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>30/06/2015</u>	<u>30/06/2014</u>	<u>31/12/2014</u>
Ventes des produits de carrière	8 072 744	7 845 161	15 927 913
Ventes de béton prêt à l'emploi	8 512 653	8 101 117	15 099 582
Ventes clinker	2 000 000	19 262 975	20 083 115
Ventes ciments	69 576 271	63 681 627	113 403 882
Ventes Palettes	54 328	410 067	419 167
Pompage et transport Béton	1 923 002	1 961 223	3 540 603
Chargements et transports Agrégat	506 382	521 563	985 898
Chargements et transports Ciment	9 286	25 478	30 366
<u>Total</u>	<u>90 654 666</u>	<u>101 809 211</u>	<u>169 490 525</u>

NOTE N°11: ACHATS D'APPROVISIONNEMENTS CONSOMMES

Les achats d'approvisionnements se détaillent comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>30/06/2015</u>	<u>30/06/2014</u>	<u>31/12/2014</u>
Explosifs	857 760	852 832	1 762 277
Gasoil et Lubrifiants	2 450 045	2 176 491	4 353 373
Pièces de rechange	593 624	966 880	1 305 714
Achats de matières premières Ready Mix	501 187	1 838 816	3 284 122
Achats de matières consommables cimenterie	10 084 113	11 003 116	22 034 584
Achats de matières consommables	8 093 663	7 498 881	16 251 483
Prestation O&M NLS	8 806 700	13 258 934	23 928 826
Achats non stockés (Electricité & Gaz)	20 063 947	21 540 159	50 745 818
Achats non stockés de matières et fournitures	457 323	443 125	962 373
Variation de stocks des pièces de rechange	(352 254)	(331 462)	(355 360)
Variation de stocks des matières premières Ready Mix	25 264	(13 687)	10 702
Variation de stock matières premières cimenterie	1 232 952	(1 667 528)	(5 577 305)
Total	<u>52 814 324</u>	<u>57 566 557</u>	<u>118 706 607</u>

NOTE N°12 : AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

Les autres charges d'exploitation s'analysent comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>30/06/2015</u>	<u>30/06/2014</u>	<u>31/12/2014</u>
Loyers et charges locatives	786 693	391 619	927 017
Entretiens et réparations	1 673 564	911 351	2 475 867
Assurances	1 045 051	440 951	1 277 030
Études, recherches et divers services extérieurs	51 478	23 564	72 440
Jetons de présence	20 000	74 000	70 000
Autres charges	-	90 562	122 577
<u>Total des services extérieurs</u>	<u>3 576 786</u>	<u>1 932 047</u>	<u>4 944 931</u>
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	485 654	343 434	512 221
Publicités, publications, relations publiques	85 885	175 679	273 549
Déplacements, missions et réceptions	260 466	228 803	443 003
Dons et subventions	42 314	41 420	386 084
Transports	1 155 521	1 195 370	2 197 339
Frais postaux et de télécommunications	130 973	121 945	313 009
Services bancaires et assimilés	796 458	853 842	1 422 730
Autres charges d'exploitation	120	-	-
<u>Total des autres services extérieurs</u>	<u>2 957 391</u>	<u>2 960 493</u>	<u>5 547 935</u>
Impôts et taxes sur rémunérations	104 788	115 100	322 127
T.C.L	90 287	55 221	55 221
Droits d'enregistrement et de timbres	5 896	129 346	236 996
Autres impôts et taxes	66 169	84 990	174 452
<u>Total des impôts et taxes</u>	<u>267 140</u>	<u>384 657</u>	<u>788 796</u>
Transfert de charges (autres charges)	(94 279)	-	(155 817)
Total des autres charges d'exploitation	<u>6 707 038</u>	<u>5 277 197</u>	<u>11 125 845</u>

NOTE N°13 : CHARGES FINANCIERES NETTES

Les charges financières nettes se détaillent comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>30/06/2015</u>	<u>30/06/2014</u>	<u>31/12/2014</u>
Intérêts des comptes courants actionnaires	3 182 299	2 990 883	6 031 339
Intérêts sur emprunts	15 473 285	16 515 319	33 048 984
Agios débiteurs	127 161	37 676	246 962
Frais d'escomptes	1 176 112	565 333	1 246 295
Pertes de change	192 678	266 273	304 902
Gains de change	(134 019)	(786 752)	(1 195 738)
Pénalités de retards	1 120 425	1 525 206	3 634 954
Total	21 137 941	21 113 938	43 317 698-

NOTE N°28 : ENGAGEMENTS HORS BILAN

Les engagements hors bilan de la société se présentent comme suit :

Types d'engagements	Montant
1/ Engagement données	
a) Garanties personnelles	
*Cautionnements	2 000 000 €
*Aval	10 000 000 TND
*Autres Garanties	2 209 388,332 TND
b) Garanties réelles	
*Hypothèques (A)	531 639 168 TND
*Nantissement (A)	498 644 803 TND
c)Effets escomptés et non échus	17 663 469,482 TND
2/ Engagements Reçus	
a) Garanties personnelles	
*Cautionnements	14 331 000 TND
*Cautionnements	92 148,459 TND
*Autres Garanties	14 075 000 €

Messieurs les Actionnaires
de la société CARTHAGE CEMENT SA
Lotissement les jardins du Lac, Lac II, 1053

Messieurs

Conformément aux dispositions de l'article 21 bis de la loi 94-117 du 14 novembre 1994, nous avons effectué l'examen limité des états financiers intermédiaires de la Société CARTHAGE CEMENT SA («CARTHAGE CEMENT » ou « Société ») arrêté au 30 juin 2015 tels qu'ils sont joints au présent rapport et faisant apparaître des capitaux propres totalisant 179.941.787 DT, y compris la perte de la période s'élevant à 25.352.636 DT. La direction est responsable de l'établissement et de la présentation de ces états financiers intermédiaires conformément aux normes comptables tunisiennes. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces états financiers intermédiaires.

Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession applicables en Tunisie. Un examen limité d'états financiers intermédiaires consiste à obtenir les informations nécessaires, principalement auprès des personnes responsables des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques ainsi que toute autre procédure d'examen appropriée. Un examen de cette nature ne comprend pas tous les contrôles propres à un audit effectué selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Il ne permet donc pas d'obtenir l'assurance d'avoir identifié tous les points significatifs qui auraient pu l'être dans le cadre d'un audit et, de ce fait, nous n'exprimons pas une opinion d'audit.

Fondement de notre conclusion avec réserves

1. La Société détient une créance sur BINA TRADE (partie liée) de 18.251.377 DT (y compris les effets escomptés et non échus). L'historique de cette créance montre des retards importants par rapport aux délais de règlement contractuels ainsi que des cas fréquents d'impayés.

Par ailleurs, la Société détient une créance sur la société Maghreb Transport (partie liée) de 579.833 DT et qui demeure non remboursée depuis 2008.

Aucune provision pour dépréciation n'a été constatée par le management au titre de ces créances, s'élevant à un montant total de 18.831.210 DT au 30 juin 2015. Au vu de l'historique de ces créances et des autres informations collectées durant notre examen limité, nous estimons que ces créances devraient être dépréciées.

2. Ainsi qu'il en est fait mention dans la note IV-1 aux états financiers intermédiaires, la Société a fait l'objet de plusieurs contrôles fiscaux au titre des exercices non prescrits, se détaillant comme suit :

- Un contrôle fiscal couvrant la période allant du 22 octobre 2008 au 31 décembre 2010 ayant donné lieu principalement à une taxation de 16.368.135 DT dont 3.026.071 DT de pénalités et 4.094.561 DT d'excédent d'impôt sur les sociétés. Suite à un arrangement partiel conclu avec l'administration fiscale en juillet 2012, la Société a signé une reconnaissance de dette d'un montant de 6.483.309 DT dont 1.381.793 DT de pénalités, qui a été constatée en comptabilité. En août 2012, la Société a reçu un arrêté de taxation d'office ayant pour effet de réclamer à la Société un complément d'impôts et taxes de 7.228.764 DT dont 780.420 DT de pénalités et 3.960.618 DT d'excédent d'impôt sur les sociétés. La Société a contesté cette taxation et elle a porté l'affaire devant le tribunal de première instance. Cette affaire a été jugée en première instance en faveur de l'administration fiscale. La Société a interjeté appel et n'a pas constaté l'impact du jugement de première instance dans ses livres.
- Un contrôle fiscal couvrant la période allant du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2012 ayant donné lieu à une taxation de 3.152.700 DT dont 334.916 DT de pénalités ayant fait l'objet d'une provision partielle de 1.907.813 DT dans les comptes. La Société a formulé son opposition quant aux autres éléments du résultat de la vérification. Dans un courrier du 28 mars 2014, l'administration fiscale a retenu l'essentiel des chefs de redressement dans sa réponse aux oppositions formulées par la Société.
- Un contrôle fiscal couvrant les impôts et taxes de la société « Les Grandes Carrières du Nord » (scindée en octobre 2008 en deux sociétés : Carthage Cement SA et Les Grandes Carrières du Nord Trade) couvrant la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2008. Un avis de redressement a été notifié en octobre 2010 à Carthage Cement ayant pour objet de réclamer un complément d'impôts et taxes de 916.323 DT, dont 299.478 DT de pénalités. La Société a formulé son opposition quant aux résultats de la vérification. En juillet 2013, la Société a reçu un arrêté de taxation d'office réclamant à la Société un complément d'impôts de 647.711 DT dont 227.418 DT de pénalités. La Société a contesté cette taxation et elle a porté l'affaire devant le tribunal de première instance. Cette affaire a été jugée en première instance en faveur de l'administration fiscale. La Société a interjeté appel et n'a pas constaté l'impact du jugement de première instance dans ses livres

La Société estime qu'elle est en droit de ne constater aucune provision supplémentaire au titre des contrôles fiscaux susmentionnés. Au stade actuel des procédures, nous ne sommes pas en mesure de nous prononcer sur le bien-fondé de cette décision.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, et sous réserve de l'effet éventuel des situations décrites au paragraphe précédent, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers intermédiaires ci-joints ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la Société CARTHAGE CEMENT SA au 30 juin 2015, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour la période de six mois se terminant à cette date, conformément aux normes comptables généralement admises en Tunisie.

Tunis, le 31 août 2015

***Les Commissaires aux Comptes
Associés M.T.B.F***

F.M.B.Z KPMG TUNISIE

Ahmed BELAIFA

Moncef BOUSSANOUGA ZAMMOURI